

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

DM/MG/MA/CV/100720PVCM

AUBAGNE, le 17 Juillet 2020

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

M. Le Maire : Madame, Monsieur,

Avant de faire l'appel nominal des Conseillers Municipaux, je vais procéder à l'installation de Monsieur William MIROUX, à la suite de la démission de Madame Christine PRETOT.

Par lettre du 6 Juillet 2020, reçue le 8 Juillet, Madame Christine PRETOT m'a en effet informé de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste « AUBAGNE ENSEMBLE », à savoir Monsieur William MIROUX, est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

Ce dernier m'ayant fait part de son acceptation mais étant empêché ce soir, je procède officiellement à l'installation de Monsieur William MIROUX né le **24 Septembre 1973** à **SENLIS** dans **l'Oise**, demeurant **130 Chemin de l'Argile**, en tant que Conseiller Municipal.

Nous souhaitons donc la bienvenue à Monsieur William MIROUX et je vous propose également de l'applaudir.

Dès lors, à partir de cette installation officielle, je peux faire l'appel nominal préalable à la tenue de ce Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	36
Excusés	7

(ayant donné procuration :

M. Alain ROUSSET à M. Le Maire,
 Mme Magali ROUX à M. Franck-Clément CHAMLA
 M. William MIROUX à Mme Hélène JULIEN-TRIC
 Mme Virginie RAES à M. Arthur SALONE
 M. Alexandre LATZ à M. Denis GRANDJEAN).

M. Bernard PONS et Mme Joëlle MELIN, sans procuration.

--- ooo O ooo ---

Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir ce Conseil Municipal.

Mesdames et Messieurs les élus,

Il s'agit d'un Conseil Municipal exceptionnel organisé à la demande du Préfet des Bouches-du-Rhône qui, par arrêté préfectoral du 30 juin 2020, a demandé que les conseils municipaux soient convoqués ce 10 juillet afin de désigner des délégués supplémentaires et des délégués suppléants dans le cadre des élections sénatoriales qui se tiendront le 27 septembre prochain.

Comme vous le savez, au regard de la Constitution, le Sénat est le représentant des collectivités territoriales.

Alors que les collectivités locales constituent l'ossature de l'organisation territoriale de la France, alors que les communes constituent la cellule de base de l'organisation de notre pays et que l'intercommunalité constitue un outil à leurs services, les élus locaux ne sont pas suffisamment écoutés et ne sont pas suffisamment entendus.

C'est pourquoi, le Sénat doit revenir au cœur du dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Certains avancent l'idée de supprimer cette Haute Assemblée. Or, il est fondamental pour le bon fonctionnement de notre démocratie que soit exercé un contre-pouvoir à travers cette deuxième chambre du Parlement.

Au moment où les collectivités territoriales sont confrontées à de nombreux défis et leurs élus soumis à des pressions économiques, financières et juridiques sans précédent, ce soir, je forme le vœu que la future Haute Assemblée soit davantage encore le porte-parole de nos territoires et donc de nos communes.

Ceci était pour rappeler le contexte de ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. Il est de coutume et s'il accepte ici, je souhaite désigner le benjamin de notre assemblée, à savoir M. Zarick KOURICHI, comme étant le secrétaire de séance.

C'est parfait Merci M. KOURICHI.

Pour votre parfaite information, un nouveau Conseil Municipal se tiendra **Vendredi 17 Juillet 2020 à 18 heures**. L'ensemble du dossier afférent à cette séance se trouve dans l'enveloppe sur votre table.

Je vous remercie de bien vouloir signer dès à présent le bordereau de réception et le remettre à l'administration ici présente. Pour ceux qui n'ont pas complètement l'habitude des Conseils Municipaux, vous devez recevoir l'ensemble des délibérations qui seront votées 5 jours avant le Conseil Municipal. Nous sommes donc le 10, le Conseil Municipal aura lieu le 17. Les 5 jours sont bien respectés.

Je vous propose de passer à **l'examen de l'Ordre du Jour**.

Une seule délibération et je vais vous la rapporter.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-171219 - Elections Sénatoriales du 27 Septembre 2020 -

Désignation des délégués supplémentaires du Conseil Municipal et de leurs suppléants.

Pour ceux qui ne le savent pas, tous les élus sont devenus grands électeurs de par leurs fonctions. Ils voteront donc le 27 septembre 2020. Les élections ont lieu à la Préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille.

Au regard de la taille de notre commune, notre Conseil Municipal doit désigner des délégués supplémentaires ainsi que leurs suppléants.

Par décret n° 2020-812 du 29 juin 2020, le Ministère de l'Intérieur a demandé que les Conseils Municipaux des départements concernés par les élections sénatoriales du Dimanche 27 Septembre 2020 soient convoqués le 10 Juillet, donc aujourd'hui, afin qu'ils

.../...

désignent des délégués supplémentaires et des délégués suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Par conséquent, VU le décret du 29 juin 2020, VU l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2020, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **20 délégués supplémentaires** et de **15 suppléants**.

En application de l'Article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, MM. Léo MOURNAUD, Jean-Bernard LOUIS, Zarick KOURICHI et Jérémy PANGOURASSOU.

En application des Articles L. 289 et R. 133 du Code Electoral, les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Je précise que les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la Commune d'AUBAGNE.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués supplémentaires et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète conformément à l'Article L. 289 du Code Electoral.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée.

Deux listes ont été présentées :

- La liste « Aubagne Ensemble » et
- La Liste « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE ».

Conformément aux directives ministérielles, je me permets de vous donner quelques informations sur le déroulement du scrutin :

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, votera dans l'urne qui circulera dans l'hémicycle et fera constater qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin plié.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, sera enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, je déclarerai bien évidemment le scrutin clos et les membres du bureau électoral que je viens de citer, MM. Léo MOURNAUD, Jean-Bernard LOUIS, Zarick KOURICHI et Jérémy PANGOURASSOU, procéderont immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Si la liste « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » de Mme GIOVANNANGELI souhaite qu'une personne de son équipe participe au dépouillement, il n'y aura pas souci. Elle sera la bienvenue.

Les bulletins seront envoyés bien évidemment, sans exception, en prenant en considération en bulletins blancs, signés par les différents membres du bureau avec le procès-verbal. Ces bulletins seront placés dans une enveloppe que le Préfet nous a fait parvenir et nous enverrons le tout en Préfecture. Il faut que ce soit ramené à Marseille dans la soirée.

Voilà comment va se dérouler l'élection.

Les bulletins de vote se trouvent dans vos pochettes.

J'invite donc, si vous me le permettez, l'administration à bien vouloir procéder au déroulement des opérations électorales.

Les opérations de vote terminées :

J'invite le bureau électoral à savoir, MM. Léo MOURNAUD, Jean-Bernard LOUIS, Zarick KOURICHI, Jérémy PANGOURASSOU et Mme Dominique BENASSAYA à se rapprocher de moi pour le dépouillement.

Les opérations électorales étant terminées, je vous donne lecture des résultats.

Sur 41 votants, 41 **exprimés**,

- La liste « Aubagne Ensemble » obtient **32 VOIX**
- La Liste « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » obtient **9 VOIX**

Fort de ces éléments,

La liste « **AUBAGNE ENSEMBLE** » obtient :

16 Délégués Supplémentaires et 12 Délégués Suppléants.

La Liste « **RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE** » obtient :

4 Délégués Supplémentaires et 3 Délégués Suppléants.

